



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

DDAT / Direction des Services Techniques
PLG/LD/EK
Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 86

OBJET : Fête de la musique
Place de Bretagne
Mercredi 21 juin 2023
Circulation et stationnements règlementés

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênants.

Vu la demande faite par Madame Evelyne BOURGOGNE – représentant le service culturel de la Ville de Ploemeur – 1 rue des Écoles – CS 10067 – 56274 PLOEMEUR Cedex.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : dans le cadre de la fête de la musique, organisée le mercredi 21 juin 2023, le demandeur est autorisé à occuper, le domaine public de la Ville de Ploemeur, sur la place de Bretagne.

Article 2 : la circulation et le stationnement de tous véhicules seront règlementés, selon la signalisation mise en place sur la place de Bretagne, le mercredi 21 juin 2023 de 13h30 à 20h00.

Article 3 : la signalisation règlementaire sera mise en place et entretenue par les services techniques municipaux.

Article 4 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la Cheffe du service de la police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le **19 JUIN 2023**

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et
aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex